

**PROJET DE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 03 OCTOBRE 2025**

À approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal

Présents : Mmes SAILLARD Marie-Pierre, SOUCHA Lydia et Mrs THERY Jean-Bernard, SAILLARD Fabien, VIENNET Simon, JEANNIN Vincent, PEREIRA Stéphane, VIENNET Julien, COQUERET Didier

Excusés : Mme CHARDON Aurélie (procuration à THERY Jean-Bernard)

Absente : Mme LEFORT Dominique

Convocation du 23/09/2025

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 20 juin 2025
- Déneigement 2025/2026
- Demandes acquisition terrain communal rue des Fayeux et Rue du bocage
- Plan aménagement forestier - décision à prendre sur la soumission de 6 parcelles
- Chablis non soumis - validation offre de prix CALVI
- Transfert compétence Eau

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau 2024

- Dossier maison menaçant ruine Rue des Fayeux
- Eglise
- Participation complémentaire santé des agents
- Projet création syndicat pour la gestion de l'école / périscolaire / médiathèque

Convention partenariat lecture

- Dissolution syndicat transports
- Renouvellement bail B723 + bail terrains communaux suite à lotissement
- Bail ACCA Mignovillard et ACCA Malpas
- Recensement de la population - 2026
- Acquisition copieur
- Danger route des Grangettes et route de Vaux
- Affaires diverses
 - Muret de l'Eglise
 - Broyeur
 - Divers

1 - Approbation compte-rendu réunion du 20 juin 2025

Aucune observation, le compte-rendu du 20 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire accueille Antoine Couette, l'agent forestier ONF qui gère la forêt communale, pour répondre aux questions des membres du conseil notamment concernant le plan d'aménagement forestier.

2 - Plan aménagement forestier

Monsieur Couette fait un point rapide sur le plan d'aménagement forestier en expliquant son intérêt et sa finalité : il dresse un état sanitaire de la forêt, l'état des sols, les dégâts du gibier...

Le prochain document d'aménagement 2026-2041 devrait être établi d'ici mars 2026. Certaines parcelles ne sont jusqu'alors pas soumises au régime forestier.

La question se pose de les soumettre ou non.

Parcelle	Description	Surface estimée	Décision du conseil quant à l'application du régime forestier (oui / non) Avec éventuelles remarques
Parcelle A200 + Parcelle A244	Application en totalité Peuplement intéressant. Accès et exploitation facile	2,0740 ha	Accord du Conseil
Parcelle B259	Application en totalité Accès et exploitation difficile	1,0015 ha	Accord du Conseil
Parcelle B464 (en totalité) + Parcelle B771 (zone boisée)	Application en partie suivant les zones entourées en pointillées jaune et vert avec convention de pâturage.	5,5 ha	Accord du Conseil
Parcelle C60 (Mignovillard)	Avec convention de pâturage	3,76 ha	Refus du Conseil

3 - Destination des coupes 2025

L'agent ONF présente les coupes à prévoir en 2026 : il propose d'exploiter la parcelle 5 pour 170 m³ en bois verts. Accord du conseil

A cela s'ajoutera le volume des chablis. Pour rappel, la commune a 3 ans d'avance sur les coupes.

La place à bois de la commune de Malpas située sur le territoire de Vaux et Chantegrue est supprimée du fait des travaux d'installation des trackers du SIEL. Une réunion a été organisée pour créer une nouvelle place à bois qui permettra de stocker le bois de Malpas et qui pourrait être louée aux propriétaires forestiers privés. Pour ce faire, nous devons consolider le chemin d'accès. Une consultation d'entreprises de terrassement sera lancée lorsque le SIEL aura terminé son chantier.

4 - Chablis non soumis

Les chablis non soumis ont été vendus à la société Calvi au prix de 70 € / m³ pour le bois vert et 50 € / m³ pour le bois sec ou rouge. Accord du conseil.

5 - Déneigement

Le déneigeur actuel Verticelli a souhaité mettre un terme à sa prestation de déneigement de la commune.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour assurer le déneigement de Malpas dès cet hiver (Viennet Simon, Girod Romain et André Valentin).

Simon Viennet et Romain Girod n'ont pas transmis de devis mais accepteraient de déneiger la Route entre le Petit Malpas et la Route départementale afin que la route soit dégagée pour le passage des bus.

Présentation du devis d'ATS (André Tous Services) : 500 € de forfait de base sur 6 mois + 115 € / heure. Validation du conseil.

6 - Demandes acquisition terrain communal

Demande de Julien Viennet pour acheter du terrain à côté de sa ferme pour construire une annexe agricole, boxes et stockage matériel (besoin d'une bande de 10 mètres environ). Un Certificat d'urbanisme a été déposé pour savoir si le projet est envisageable. Le Conseil donne un accord de principe, étant entendu que les frais de bornage seront à sa charge. Le prix de vente et la surface seront définis lors d'une prochaine réunion de conseil.

Dans le cadre de la vente de la maison Perrot rue du bocage, il s'avère que le terrain situé devant la maison est communal. Se posera la question de vendre une partie de ce terrain. Le Conseil donne un accord de principe pour vendre ce terrain. Prix et surface à définir.

7 - Transfert compétence Eau

La compétence Eau sera transférée au 1^{er} janvier 2026 à la Communauté de communes.

Un recours a été déposé par la commune des Fourgs.

Dans un premier temps, les agents techniques volontaires poursuivront leur mission sur les réseaux et réservoirs d'eau. Les heures réalisées seront facturées par les communes à la CCLMHD.

Contrairement à ce qui a été annoncé précédemment, il n'y aura pas de facture supplémentaire aux usagers en fin d'année. Une régularisation sera faite comptablement par la Communauté de communes.

Suite à la dissolution du syndicat des eaux des tareaux au 31 décembre 2025, une décision modificative du budget Eau sera nécessaire : accord du conseil pour les montants présentés.

8 - Validation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau 2024

Monsieur le maire présente le RPQS Eau 2024 et informe que le rendement du réseau d'eau communal est de 91.2 %.

Le Conseil valide ce rapport.

9 - Dossier maison menaçant ruine Rue des Fayeux

Mme Gremaud a fait des démarches pour des diagnostics notamment.

Vu la lenteur du dossier et le danger qui reste important, le Conseil donne autorisation au maire pour engager une procédure devant le Tribunal.

10 - Eglise

Présentation d'un devis Electricité Henriot pour mise aux normes électriques du circuit lumière : 921,90 € HT

Le démontage des vitraux est en cours avec une réfection prévue en atelier. La repose aura lieu au printemps.

Les plafonds de la sacristie sont étayés.

11 - Participation complémentaire des agents

La loi impose aux collectivités une participation financière de 15 € minimum / mois et par agent pour la complémentaire santé (mutuelle MNT), à compter du 1^{er} janvier 2026. Accord du conseil.

12 - Projet de création du syndicat pour la gestion de l'école, du périscolaire et de la médiathèque

Actuellement, l'école, le périscolaire, la médiathèque sont gérés par un service du budget communal de Oye-et-Pallet.

La sous-préfecture a validé le fait de recréer un syndicat pour une gestion communes entre les 4 communes de Oye-et-Pallet, Malpas, La Planée et Les Grangettes.

La rédaction des statuts est en cours. Un contact est pris avec le Conseiller aux décideurs locaux (Trésorerie) pour la question de la propriété des locaux notamment.

Se posera la question de la répartition de la participation financière des communes : nombre d'habitants, nombre d'élèves, d'adhérents ?...

Un groupe de travail a été créé pour ce projet : Fabien Saillard et Aurélie Chardon sont titulaires de ce groupe et Marie-Pierre Saillard est désignée suppléante.

13 - Convention partenariat lecture publique

Une convention est nécessaire pour formaliser le partenariat avec la médiathèque Départementale du Doubs pour le prêt de livres/CD, l'organisation d'animations et formation du personnel. Ce partenariat permet entre autres de financer une partie des salaires de la nouvelle responsable de la médiathèque, l'augmentation du nombre d'heures d'ouverture, l'équipement informatique, l'achat de livres...Par ailleurs, la médiathèque départementale a demandé d'intégrer la bibliothèque de St Point Lac. Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

14 - Dissolution syndicat transports

Le syndicat de transport rive gauche sera dissous au 31 décembre 2025. Les communes membres doivent se prononcer sur cette dissolution : accord du conseil.

15 - Renouvellement baux communaux

Deux baux arrivent à expiration en 2025 : parcelle B723 louée à Julien Viennet et parcelle B 397 bail précaire à Attelages aroules et nouveau bail avec Gaec Paris pour les parcelles à côté du lotissement (nouvelle numérotation). Le Conseil donne son autorisation pour signer les baux.

16 - Bail ACCA Malpas

Le bail avec l'ACCA de Malpas a été signé pour 25 ans évoque une révision éventuelle du montant de la location tous les 3 ans. Le Conseil décide de ne pas réévaluer le tarif de location : 100 € / an.

Concernant les terrains du Sillet chassés par l'ACCA de Mignovillard, le Conseil décide de ne pas faire de bail pour la location de ces terrains.

17 - Recensement de la population 2026

Le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026. La secrétaire de mairie assurera le rôle de coordonnateur communal.

Un agent recenseur devra être recruté à compter de janvier 2026. Cet agent sera rémunéré en net sur la base de la dotation de recensement (dotation de l'Etat).

18 - Acquisition copieur

Monsieur Saillard présente 2 devis reçus des sociétés Avenir Bureautique et Koesio, avec l'option d'achat ou de location.

Le Conseil valide le devis d'achat d'Avenir Bureautique pour 1 500 € HT.

Les copies seront facturées au relevé compteur au prix de 0.004 € HT pour la copie noire et 0.04 € HT pour la copie couleur.

19 - Danger route des Grangettes et Route de Vaux

- Demande pour sécuriser la route entre Malpas et Les Grangettes, notamment « couper » les virages dangereux : le conseil ne souhaite pas donner suite.

- La route de Vaux est accidentogène : cette route étant départementale, Monsieur le maire prendra contact avec le STA.

20 - Affaires diverses

- Muret du cimetière situé à gauche de l'entrée de l'Eglise en mauvais état : celui-ci sera remplacé par une haie d'arbustes.

- Broyeur : demande de la commune des Grangettes pour mutualiser l'achat d'un broyeur de végétaux à plusieurs communes. Les communes de Malpas / La Planée, regroupées en syndicat ne voient pas l'utilité et n'y sont pas favorables.

Le secrétaire de séance
Marie-Pierre SAILLARD



Séance levée à 22 h 45.
Malpas, le 6 octobre 2025

Le Maire,
Jean-Bernard THERY

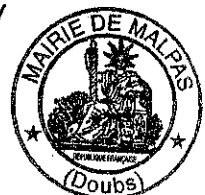


Figure 1 illustrates a two-stage sampling process. In Stage 1, a sample of size n is selected from a population of size N . In Stage 2, a subsample of size m is selected from the sample of size n . The diagram shows a large box labeled N containing a smaller box labeled n , which in turn contains a box labeled m .

$\frac{d}{dt} \left(\frac{\partial L}{\partial \dot{x}} \right) = \frac{\partial L}{\partial x}$